

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

MODALITÉS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS - (N° 3079)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par
Mme Laurence Dumont

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« doit être »,

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.